

Procès-verbal – Assemblée générale annuelle 2016

10h30 **Accueil et brunch**
11 h 45 **Remise des trophées de production**

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente

L'assemblée débute à 12 h 15. Mme Chantal Leclerc, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres et partenaires présents.

La présidente demande que tous les participants se présentent et elle les remercie de leur présence.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation

La présidente fait la lecture de l'avis de convocation contenu à la page 3 du rapport annuel 2016.

M. Renald Dumas, appuyé par M. Jean-Yves Goulet, propose l'adoption de l'avis de convocation.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente fait la lecture du projet d'ordre du jour contenu à la page 4 du rapport annuel 2016. Au divers on ajoute des questions pour discussion. Le point divers va rester ouvert.

M. Jonathan Cyr, appuyé par M. Yves Verronneau, propose l'adoption de l'ordre du jour modifié avec le divers ouvert.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 3 décembre 2015
5. Mot de la présidente
6. Présentation du plan d'action 2014-2016 de l'association (mis à jour)
7. Rapport d'activités du Conseiller technique
8. Présentation des états financiers au 30 septembre 2016
9. Nomination de l'expert-comptable pour 2017
10. Élection des administrateurs pour 2016-2017
Postes en élection
 - Région #2 – Chaudières-Appalaches Emmanuelle Vincent (actuellement en poste)
 - Région #4 - Estrie Jonathan Cyr (actuellement en poste)
 - Région #6 – Rive-Nord / Outaouais Chantal Leclerc (actuellement en poste)
 - Poste relève Anthonin Marcoux (actuellement en poste)
- Pause 14 h 20-14 h40 (CA pour élection président, vice-président et 2e vice-président)
11. Période de résolution
12. Parole à nos invités



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle Le jeudi 1er décembre 2016 Complexe L'Évasion, Victoriaville

- 12.1 BROWN SWISS & BRAUNVIEH CANADA
- 12.2 CIAQ
- 12.3 CQRL
- 12.4 Valacta
13. Divers ouvert avec question de discussion
14. Levée de l'assemblée

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 3 décembre 2015

Mme Chantal Leclerc fait la lecture du procès-verbal contenu aux pages 5 à 13 du rapport annuel 2016.

On enlève le « proposé par Serge Bilodeau dans la résolution 4 ». On corrige différentes fautes d'orthographe.

M. Sylvain Hinse propose de ne plus lire le procès-verbal puisqu'il est disponible sur le site web avant l'AGA et M. Renald Dumas l'appui. Adopté à l'unanimité et sera effectif dès l'an prochain.

M. Jean-Yves Goulet, appuyé par Mme Josée Charron, propose l'adoption du procès-verbal modifié du 3 décembre 2015 tel que présenté.

SUIVI DES RÉOLUTIONS 2015

Résolution 01 – Enregistrement des filles à 50% de mère pur-sang (Destinataire Brown Swiss et Brauvieh Canada)

- Considérant au point 19.1 b) des statuts de l'association Brown Swiss et Brauvieh Canada, « Pourcentage inscrit mathématique », qui consiste en femelle de pedigree inconnu (0% Suisse Brune), en femelles typiquement $\frac{1}{2}$ Suisse Brune, $\frac{3}{4}$ Suisse Brune, $\frac{7}{8}$ Suisse Brune et $\frac{15}{16}$ Suisse Brune ainsi que tous animaux qui se trouve entre ces fractions. Est également inclus tout animal qui ne rencontre pas les exigences (caractéristiques) de la race selon la section XIX - 1a) ci-dessus. Le certificat d'enregistrement doit démontrer le pourcentage de pureté exact selon le calcul. Tout animal n'ayant pas un minimum de 50% Suisse Brune sera inscrit, mais aucun certificat d'enregistrement ne sera délivré;
- Considérant au point 19.5 a) La progéniture née le résultat d'un programme d'identification ou d'inscription qui utilise des taureaux pur-sang ou des taureaux identifiés ou inscrits et des vaches non enregistrées ou de vaches laitières enregistrées, sera enregistré selon l'article XIX - 1b). À moins que le pourcentage Suisse Brune de l'animal soit $\frac{31}{32}$ ou plus et que l'animal démontre les caractéristiques de la race selon l'article XIX - 1a), cet animal sera enregistré selon l'article XIX - 1a);

Il est proposé à Brown Swiss et Brauvieh Canada de mettre clairement s'il est possible d'enregistrer la progéniture d'une vache pur sang saillie par un taureau d'une autre race comme $\frac{1}{2}$ Suisse Brune

*Proposé par le Club Brown Swiss du Québec
Appuyé par Dave Labrie
Résolution adoptée à l'unanimité*

Suivi : Accepté par Brown Swiss et Brauvieh Canada et déjà en cours.

Résolution 02 – Limite à six (6) Mandats complets consécutifs la durée qu'un administrateur peut siéger à l'association Brown Swiss et Brauvieh Canada (Destinataire Brown Swiss et Brauvieh Canada)

- Considérant que six mandats complets consécutifs d'un administrateur représentent 12 ans;
- Considérant que l'arrivée d'un nouvel administrateur apporte une nouvelle dynamique au sein d'un comité;
- Considérant qu'il faut prévoir l'implication et la formation de la relève;
- Considérant qu'il faut une représentation de l'ensemble des membres au sein du CA;

Il est proposé à Brown Swiss et Brauvieh Canada de limité à six (6) mandats complets consécutifs la durée qu'un administrateur peut siéger sur son conseil d'administration.

Proposé par le Club Brown Swiss du Québec

M. Sylvain Hinse, appuyé par M. Serge Bilodeau, propose un amendement, soit l'ajout de la phrase suivante : « il est proposé que la résolution soit appliquée rétroactivement aux administrateurs déjà en place ».

*Proposé par Roger Vannod
Appuyé par Antonin Marcoux
L'amendement est adopté majoritairement
Résolution amendée adoptée unanimement*

Suivi : Débattue la veille de l'assemblée Nationale par le CA et n'a pas été présentée à l'assemblée nationale car ils ont beaucoup de difficulté à trouver des personnes pour siéger.

Résolution 03 – Utilisation des préfixes dans le cas de copropriété (Destinataire : Brown Swiss et Brauvieh Canada)

- Considérant que selon l'article XVI - 1 des statuts de l'association Brown Swiss et Brauvieh Canada, un éleveur peut enregistrer un préfixe de nom pour son usage exclusif pour nommer les animaux dont il est propriétaire à la naissance. Le préfixe enregistré en vertu de ce règlement ne peut être utilisé par aucune autre personne, société ou compagnie lors de l'enregistrement du nom des animaux;
- Considérant que selon l'article XVI – 11, dans le cas de copropriété de la mère au moment de la conception, le préfixe enregistré à n'importe lequel des éleveurs peut être employés dans le nom de progéniture, pourvu que l'éleveur requérant ait été déclaré le propriétaire unique avec un transfert officiel de propriété de l'embryon résultant à la progéniture;

Il est proposé à Brown Swiss et Brauvieh Canada de permettre l'utilisation d'un préfixe pour nommer les animaux dont il est propriétaire ou copropriétaire à la naissance.

*Proposé par Serge Bilodeau
Appuyé par Lise Desharnais
La résolution amendée est adoptée majoritairement*

Suivi : Accepté par Brown Swiss et Brauvieh Canada. Dorénavant les animaux vont pouvoir porter le préfix d'un des copropriétaires.

Résolution 04 – Règles et règlements des expositions (Destinataire : Club Brown Swiss du Québec)

- Considérant que pour la bannière d'éleveur, seuls les sujets engendrés chez l'éleveur sont éligibles dans le calcul et que cela s'applique aussi bien aux propriétaires uniques qu'aux propriétaires collectifs (unité d'élevage / membership);
- Considérant que le propriétaire enregistré d'un préfixe peut autoriser l'utilisation d'un tel préfixe par les membres de sa famille immédiate;
- Considérant que lorsqu'un propriétaire entre en société avec un de ses enfants ou un partenaire, il reste copropriétaire et utilise le même préfixe;
- Considérant qu'il y a de plus en plus d'animaux avec propriétaires collectifs;

Il est proposé au Club Brown Swiss du Québec adopte ces règles et règlement pour les expositions au Québec.

*Proposé par Jean-Yves Goulet
Appuyé par Jonathan Cyr
La résolution est adoptée à l'unanimité*

Suivi : Les règlements ont été appliqués lors des 2 expositions qui ont eu lieu au Québec cette année.

5. Mot de la présidente

Mme Chantal Leclerc, présidente, effectue la lecture de son rapport. Le rapport est contenu aux pages 14 et 15 du rapport annuel 2016.

6. Présentation du plan d'action 2014-2016 de l'association (mis à jour)

Mme Chantal Leclerc mentionne que le plan d'action est en continu et que M. Serge Bilodeau en parlera plus en détail dans son rapport.

Plan d'action 2014-2016

Priorité 01 : Accompagnement de terrain (conseiller technique)

- Travailler en priorité avec les membres existants
- Faire des visites avec des plans de développement personnalisés (accompagnement avec cibles)
- L'objectif est de faire 1 visite et 3 contacts téléphoniques de suivis sur une période de 2 ans pour l'ensemble des membres.

Priorité 02 : Amélioration de la race

- Représentation avec l'association nationale (vision de la race)
- Collaboration avec le CIAQ et les autres partenaires de l'industrie



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle Le jeudi 1er décembre 2016 Complexe L'Évasion, Victoriaville

7. Rapport d'activités du conseiller technique

M. Serge Bilodeau, conseiller technique, fait un retour sur l'année. Le rapport est contenu aux pages 16 et 17 du rapport annuel 2016.

8. Présentation des états financiers au 30 septembre 2016

Mme Chantal Leclerc, effectue la lecture des états financiers au 30 septembre 2016. Les états financiers sont contenus aux pages 18 à 25 du rapport annuel 2016.

On mentionne qu'on a prévu un budget équilibré pour 2017. Le CA travaille sur un principe d'utilisateur payeur. On devrait avoir quelques choses au début janvier. M. Serge Bilodeau a aidé des éleveurs à acheter des animaux aux États-Unis, dont 6 seront facturés une commission de 100\$ puisqu'il ne s'agit pas de nouveaux membres.

La formule de la vente étiquette a été appréciée, mais on pense que la commission aurait dû être plus élevée.

M. Renald Dumas, appuyé par Mme Martine Cloutier, propose l'adoption des états financiers au 30 septembre 2016.

9. Nomination de l'expert-comptable pour 2017

M. Jean-Yves Goulet appuyé par M. Roger Vannod, propose de nommer le service de fiscalité de SCF Chaudière-Appalaches à titre d'expert-comptable pour l'exercice 2016-2017.

10. Élection des administrateurs pour 2016-2017

Une proposition est demandée pour l'ouverture des élections 2016, pour élire un président d'élection, un scrutateur et un secrétaire d'élection.

M. Emmanuelle Vincent, appuyé par M. Roger Vannod, propose l'ouverture des élections 2016 et nomme M. Christopher Studer comme président d'élection et Patricia Normandin comme scrutateur.

Le président d'élection mentionne que nous avons lu le processus d'élection lors de la lecture du procès-verbal de l'an dernier.

Régions en élection pour l'AGA 2015 :

Région 2 – Chaudières-Appalaches

- Aucun bulletin reçu

L'assemblée propose Emmanuelle Vincent. Emmanuelle Vincent refuse. L'assemblée propose Joé Desjardins. Joé Desjardins accepte. Il est élu par acclamation.

Région 4 – Estrie

- 1 seul bulletin reçu, Sylvain Boulanger est élu par acclamation.

Région 6 – Rive-Nord / Outaouais



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle Le jeudi 1er décembre 2016 Complexe L'Évasion, Victoriaville

- 1 seul bulletin reçu, Chantal Leclerc est élue par acclamation.

Poste relève

- 2 bulletins reçus. Isabelle Dupré et Keven Dumas.

On demande à chacun de se présenter et d'expliquer pourquoi ils veulent siéger à l'association. Un membre demande le vote secret. Après le décompte, Isabelle Dupré est élue majoritairement.

M. Renald Dumas, appuyé par M. Roger Vannod demande de détruire les bulletins de vote. Adopté à l'unanimité.

Les administrateurs se retirent de 14h00 à 14h20 - Conseil d'administration (élection de l'exécutif)

Les administrateurs reconduisent Chantal Leclerc comme présidente, Dave Labrie comme 1er vice-président et Sem Lehmann comme 2^e vice-président.

M. Roger Vannod, appuyé par M. Jonathan Cyr, propose la fermeture des élections. Adopté à l'unanimité.

La présidente remercie les administrateurs sortants et félicite les nouveaux. Elle les remercie pour la confiance accordée.

11. Période de résolution

RÉSOLUTION 1: MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE D'ENREGISTREMENT

- Considérant que pour les animaux Brown Swiss ont 5 catégories de frais d'enregistrement: 0 à 3 mois à 17\$, 3 à 6 mois à 25\$, 6 à 12 mois à 50\$, 12 à 24 mois à 70\$ et 24 mois et plus à 100\$;
- Considérant que Holstein Canada a 2 catégories de frais d'enregistrement: 0 à 3 mois à 13\$ et 3 mois et plus à 33\$;
- Considérant qu'avec l'avenu de l'informatique et de la robotique, de plus en plus d'éleveurs délaissent les enregistrements.

Il est proposé à Brown Swiss et Brauvieh Canada d'offrir à ses membres 2 catégories de frais d'enregistrement pour la Suisse Brune, soit 0 à 3 mois à 17\$ et 3 mois et plus à 37\$

Proposé par M. Renald Dumas et appuyé par M. Sylvain Hinse.

On propose un amendement afin d'ajouter à la suite : « et pour les non membres de 0 à 3 mois à 67\$ et 3 mois et plus à 87\$ ».

Proposé par M. Sylvain Hinse et appuyé par M. Renald Dumas

L'amendement est adopté majoritairement

La résolution amendée est adoptée majoritairement.



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle
Le jeudi 1er décembre 2016
Complexe L'Évasion, Victoriaville

RÉSOLUTION 2: AMENDEMENT DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS XIX 3 A IV ET XX 4.A.IV - L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA SUISSE BRUNE ET BRAUNVIEH

- Considérant que les animaux âgés plus de 12 mois au moment de soumission de la demande d'enregistrement seront assujettis à une épreuve de parenté au hasard (minimum d'un animal pour chaque dix demandes d'enregistrement soumissionnées);
- Considérant que Holstein Canada applique sensiblement la même ration pour les animaux de 24 mois et plus.

Il est proposé à Brown Swiss et Brauvieh Canada d'abolir les règlements XIX 3 a iv et XX 4.a.iv (les animaux âgés plus de 24 mois au moment de soumission de la demande d'enregistrement seront assujettis à une épreuve de parenté).

Proposé par M. Roger Vannod et appuyé par M. Serge Bilodeau

Acceptée majoritairement

RÉSOLUTION 3 : AMENDEMENT DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS XIX 3 A III ET XX 4.A.III - L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA SUISSE BRUNE ET BRAUNVIEH

- Considérant que pour être éligible aux certificats de production un animal doit avoir un niveau de pureté de 75% ou plus;
- Considérant que pour être éligible aux expositions un animal doit avoir un niveau de pureté de 75% ou plus.

Il est proposé à Brown Swiss et Brauvieh Canada de modifier les règlements XIX 3 a iii et XX 4.a.iii « Les animaux âgés plus de 12 mois au moment de soumission de la demande d'enregistrement seront assujettis à une épreuve de parenté au hasard (minimum d'un animal pour chaque dix demandes d'enregistrement soumissionnées). Une vérification plus fréquente peut être demandée à la discrétion du registraire »,

Par :

« Les animaux, d'un niveau de pureté de 75% et plus, âgés plus de 12 mois au moment de soumission de la demande d'enregistrement seront assujettis à une épreuve de parenté au hasard (minimum d'un animal pour chaque dix demandes d'enregistrement soumissionnées). Une vérification plus fréquente peut être demandée à la discrétion du registraire ».

Proposé par M. Serge Bilodeau et appuyée par Mme Emmanuelle Bilodeau

Acceptée unanimement

RÉSOLUTION 4: NOM DU PROPRIÉTAIRE DES ANIMAUX SUR CDN

- Considérant qu'il n'y a pas d'uniformité au niveau de la publication du nom du propriétaire:
 - 1) Ancien membre, qui n'est plus membre depuis 2014 : publié
 - 2) Nouveau propriétaire de Brown Swiss, mais non membre : Non publié
 - 3) Regroupement (copropriété) non membre, mais les copropriétaires son membre individuellement: Non publié;
- Considérant que si nous voulons faire un suivi et/ou sollicitation auprès des propriétaires non membres;
- Considérant que le non-membre peut avoir les mêmes services, mais à un tarif plus élevé (25\$ de plus).

Il est proposé de demander à CDN que tous les noms des propriétaires d'animaux enregistrés à l'Association Canadienne de la Suisse Brune et Braunvieh soit disponibles sur CDN, peu importe leur statut vs l'Association.

Proposé par M. Serge Bilodeau et appuyé par M. Sylvain Boulanger

Acceptée unanimement

RÉSOLUTION 5: PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION GÉNÉTIQUE DES BOVINS LAITIERS

- Considérant que le gouvernement via ses programmes du MAPAQ se désengage et complexifie l'accessibilité du soutien financier aux associations de races laitières;
- Considérant que les associations de races ont la responsabilité légale de l'intégrité des livres généalogiques et que cette intégrité est à la base des évaluations génétiques;
- Considérant que les associations de races laitières créent des activités, génèrent le dynamisme, développent des outils et que les éleveurs participants contribuent par leurs efforts à maintenir le leadership et à promouvoir notre génétique laitière à travers le monde;
- Considérant que les activités coordonnées par les associations de races et les expositions sont également des lieux de rencontre, des vitrines de vulgarisation auprès des consommateurs de nos produits, apportant une meilleure connaissance de nos bonnes pratiques en bien-être animal;
- Considérant que les outils tels que l'enregistrement, la classification et la collecte des données sont des bases indispensables pour la sélection de meilleurs taureaux, permettant aux producteurs de lait de travailler avec des vaches plus rentables;
- Considérant que l'amélioration génétique contribue largement à l'amélioration des coûts de production;
- Considérant que plus de 20% des producteurs laitiers ne contribuent pas financièrement et que seulement ceux participants aux évaluations génétiques paient pour l'amélioration génétique qui profite à l'ensemble des producteurs laitiers;



L'assemblée générale du Club Brown Swiss du Québec demande :

Que Holstein Québec, la Société Ayrshire du Québec, le Club Brown Swiss du Québec, Jersey Québec, la Société des éleveurs de bovins canadiens et l'Association des Expositions agricoles du Québec discutent avec les Producteurs de lait du Québec pour trouver des solutions le plus rapidement possible à la contribution de l'amélioration génétique qui s'avèreront durables et équitables pour l'ensemble des producteurs laitiers.

Proposé par M. Jean-Yves Goulet et appuyé par M. Sylvain Boulanger.

Acceptée majoritairement

RÉSOLUTION 6: CLASSE 1 AN SENIOR AUX JUGEMENTS D'AUTOMNE (SUPRÊME ET ROYALE)

- Afin d'améliorer l'âge au 1^{er} vêlage étant donné qu'une bête née en septembre aurait plus de 26 mois lors de l'exposition nationale au mois de novembre.

Il est proposé d'enlever la classe 1 an sénior et de seulement conserver celle de 1 an sénior en lait aux jugements d'automne.

Proposé par M. Dave Rousseau et appuyé par M. Keven Dumas

Amendement : On demande de mettre seulement « 1 an en lait »

Amendement accepté unanimement

Résolution amendée est acceptée unanimement

RÉSOLUTION 7: DATE LIMITE POUR COMMANDER DES DOSES DE SWISSGENETICS

- Étant donné que les délais entre la sortie des épreuves et la réception des doses de Swissgenetics.

Il est proposé de demander à Semex de réduire de à 2 ou 3 semaines, le délai entre la commande des doses et la sortie des épreuves.

Proposé par M. Dave Rousseau et appuyé par M. Sylvain Boulanger

Acceptée unanimement

RÉSOLUTION 8: VIRUS SCHMALLEMBERG

- Étant donné que la plupart des taureaux de Swissgenetics sortent des résultats positifs face au virus Schmallemborg et les faibles impacts aux bovins laitiers d'un tel virus.

Il est proposé de demander à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de revoir sa position face au virus Schmallemborg

Proposé par M. Dave Rousseau et appuyé par M. Roger Vannod

Acceptée majoritairement

RÉSOLUTION 9

- Afin de permettre la reconnaissance des vaches ayant de fortes productions et la capacité de faire de l'exposition et de suivre les classes du concours All Canadian et All American.

Il est proposé d'ajouter la classe de production (soit 3860kg de gras/protéine) dans les expositions d'automne

Proposé par M. Dave Rousseau et appuyé par M. Jean-Yves Goulet

Acceptée majoritairement

12.Parole à nos invités

12.1 Brown Swiss & Braunvieh Canada

M. Ken Drummond demande si les membres ont des questions pour lui. Les membres voudraient faire une revue conjointe avec Brown Swiss Québec et on demande aussi si on pourrait faire un site web commun. La facturation de Holstein Canada est très difficile à suivre. Il y a énormément d'erreurs dans les enregistrements et si on demande des modifications, on doit payer encore une 2^e fois. On voudrait que Brown Swiss Canada rencontre Holstein Canada pour remédier à ces problèmes.

12.2 Ciq

M. Christopher Studer vient nous parler du CIAQ. Il mentionne qu'il a une très bonne collaboration avec M. Serge Bilodeau. 5000 doses de Swissgenetics ont été achetées par des éleveurs du Québec cette année. Les nouveaux taureaux sont présentement plus durs à exporter. Swissgenetics se penche sur des pistes de solutions, comme implanter plus d'embryons ici et d'envoyer des taureaux Swissgenetics au Canada. Les membres voudraient que les inséminateurs soient sensibilisés pour suggérer des taureaux Brown Swiss aux personnes qui ont des Brown Swiss et qui ne connaissent pas les taureaux disponibles.

12.3 CQRL

Mme Chantal Leclerc mentionne que le rapport du CQRL se trouve à la page 26 du rapport annuel. On mentionne que le CQRL a déménagé dans les bureaux du CIAQ.

12.4 Valacta

Il n'y a pas de représentant de Valacta présent. Les membres sont déçus de ne pas avoir eu de membres de Valacta présent. On voudrait qu'une lettre leur soit envoyée pour mentionner notre déception.



Procès-verbal - Assemblée générale annuelle
Le jeudi 1er décembre 2016
Complexe L'Évasion, Victoriaville

13. Divers

Le comité de l'Expo-Printemps du Québec nous offre la possibilité d'y avoir un jugement Brown Swiss. Il faut qu'il y ait un minimum de têtes d'inscrites au 15 mars pour que le jugement ait lieu. On suggère 18 têtes, 3 éleveurs.

Pour la promotion de la race, on voudrait pouvoir se joindre à la revue Holstein.

On suggère d'organiser une activité comme la journée champêtre chaque année.

Les membres ont apprécié la tunique au Suprême Laitier.

On est un peu mal à l'aise de remettre des prix à des personnes qui ne sont pas membres. Le conseil d'administration va regarder les règlements.

L'AGA National aura lieu, les 16 et 17 mars à Lévis. Le 17, on visitera la Ferme Goulaise le matin et la Ferme Rencie, l'après-midi.

On pense faire l'AGA à la Fromagerie des Grondines l'année prochaine.

14. Levée de l'assemblée

M. Roger Vannod, appuyé par M. Renald Dumas, propose la levée de l'assemblée à 16 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chantal Leclerc
Présidente
Club Brown Swiss du Québec

Patricia Normandin
Secrétaire de la rencontre
Club Brown Swiss du Québec